

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 3 mars 2008, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
France Déry, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Daniel Allard, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

Rés. 2008-03-067 : Ouverture de la séance

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-03-068: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point «Affaires nouvelles»:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 février et de la séance extraordinaire du 25 février 2008
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Questions de l'assistance
7. Promotion Sainte-Thècle Inc. /demande aide financière pour festival Champêtre.
8. Service d'incendie :
 - a) Congrès du directeur

- b) Changement de téléavertisseurs
 - c) Vérification des échelles
9. Association forestière de la vallée du Saint-Maurice/mai, mois de l'arbre et des forêts.
 10. Demande de prêt de la salle Aubin :
 - a) Manuella Perron et Isabelle Tessier pour disco durant la semaine de relâche.
 - b) OPP concours de lipsing 2008.
 11. RGMRM/adhésion à la compétence 1 concernant la collecte et le transport de matières résiduelles.
 12. Premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 8-90 en fonction de la zone 63.
 13. Parc Saint-Jean-Optimiste/embauche d'un sauveteur
 14. Consultants MESAR Inc. /proposition de travail pour la confection d'un plan d'intervention des réseaux d'eau potable et usée.
 15. Formation Prévention Secours Inc/formation d'un employé municipal.
 16. Club de motoneige de la Mauricie Inc. /réfection du tablier du pont, décharge du lac des Chicots.
 17. Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées
 18. MicroGest Inc. /achat d'un ordinateur et d'un projecteur
 19. Planifier les travaux de voirie, la réfection de trottoir et présenter une demande d'aide financière à la Ministre Julie Boulet.
 20. Nomination d'un représentant de la municipalité sur le CA de la Fondation de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle.
 21. Vacance de Jean-Yves Piché, semaine du 3 mars 2008
 22. Demande d'aide financière pour un concert bénéfice au profit des enfants de l'école primaire de Sainte-Thècle.
 23. A) Déplacement inutile pour la vidange de fosse septique
B) Demande de réduction des taxes pour les services

24. Affaires en suspend :
 - a) Dossier des noms de rues
 - b) Site de neige usée
 - c) Société des égouts Vallée-Proteau
25. Question de l'assistance
26. Affaires nouvelles :
 - a) Demande de Monsieur Yvon Magnan/ouverture du chemin Saint-Joseph
 - b) Demande de Monsieur Camil Moreau/compensation pour déneiger un conteneur.
27. Ajournement ou levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-03-069 : Adoption du procès-verbal de la séance du mois de février 2008

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février et de la séance extraordinaire du 25 février 2008, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en février 2008

- Ministère des Affaires municipales et des Régions

Le Ministère nous annonce que le gouvernement du Québec consacrera 410,4 millions de dollars supplémentaires d'ici 2012 afin de permettre le maintien et la rénovation du parc de logement social dans le cadre du Plan québécois des infrastructures.

Le MAMR nous informe qu'il s'apprête à lancer SIGAT Réseau qui offrira dorénavant un bulletin électronique acheminé à notre boîte de courriel qui informera les membres des nouveautés, des dossiers et des ententes en cours et qui nous tiendra également informé sur les projets réalisés dans le milieu municipal et régional.

- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Le 6 décembre 2007, le gouvernement annonçait le lancement du programme COUPEZ LE MOTEUR!, un programme d'aide financière s'adressant à toutes les municipalités du Québec qui adopteront une réglementation sur la marche au ralenti des véhicules conforme aux critères de ce nouveau programme établis par le ministère du Développement durable.

- **Ministère des Transports**

Le ministère nous confirme que la contribution de base de l'année 2008 du ministère des Transports s'établira à 99 489 \$ pour notre service de transport adapté.

Réception d'une lettre portant l'objet d'exemption du dépôt de garantie. Le ministère accuse réception de la résolution 2008-01-008 que nous leur adressions. Comme les années passées, cette résolution servira de dépôt de garantie pour nos demandes de travaux n'excédant pas 10 000 \$, et ce, pour la saison 2008.

Le 19 décembre 2007, le Conseil des ministres a adopté un décret pour le transfert au gouvernement du Québec de la gestion des ponts municipaux situés dans les municipalités de

100 000 habitants et moins en date du 31 janvier 2001. Dans le cadre du plan d'action sur la modernisation du réseau routier, un budget de 100 M\$ par année sera consacré à ces ponts au cours des quatre prochains exercices financiers. Les municipalités demeurent responsables de l'entretien de la chaussée, des trottoirs, du drainage et de l'éclairage de ces ponts.

Réception d'un communiqué de presse en date du 19 février 2008 intitulé « Redressement du réseau routier québécois » nous indiquant que madame Julie Boulet est heureuse d'annoncer des investissements de près de 15 M\$ dans les infrastructures routières de la MRC de Mékinac, conformément au vaste plan de redressement du réseau routier de la Mauricie pour lequel le gouvernement investira 113 M\$ pour la Mauricie en 2008-2009. Annexe « A ».

Le ministère nous indique que selon les termes du décret qui est entré en vigueur le 16 janvier 2008, le Ministère prend en charge les éléments structuraux et les dispositifs de retenue de certains ponts du réseau municipal, mais les municipalités demeurent responsables de l'entretien de la chaussée, des trottoirs, du drainage et de l'éclairage de ces ponts.

- **Agence de la Santé et des Services Sociaux Mauricie et Centre-du-Québec**

Réception du bulletin d'information des premiers répondants de la Mauricie et du Centre-du-Québec. « La Nouvelle », volume 2, no 1. où l'on nous indique que l'Agence de santé offrira prochainement une soirée d'information destinée aux personnes qui désireraient devenir premiers répondants dans les municipalités possédant déjà un service actif de PR.

L'Agence nous transmet l'information pour la soirée d'information pour les personnes intéressées à devenir premier répondant dans leur municipalité. Celle-ci aura lieu le mardi 26 février 2008, à la Coopérative des ambulanciers de la Mauricie de Trois-Rivières, de 19h à 21h.

- **Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice**

L'Association nous invite à une journée d'information sur le thème « le chauffage au bois automatique, une réponse viable à la consommation d'énergie des PME et des municipalités » qui aura lieu le 12 mars 2008, à l'Auberge Le Montagnard.

- **CLD de Mékinac**

Réception d'une invitation au 5 à 7 des intervenants touristiques qui aura lieu le mardi 11 mars, à la micro brasserie À la Fût.

- **Commission de protection du territoire agricole du Québec**

Réception d'un compte rendu par lequel la Commission nous indique sa compréhension de la demande de monsieur Yves Cossette et son orientation préliminaire à l'égard de celle-ci. Selon les observations de la Commission, celle-ci devrait être rejetée. Toutefois, la Commission entend reconnaître l'existence du droit prévu par l'article 31 de la loi.

Réception d'une copie de la rectification de la décision du 27 février 2007 pour le dossier commun d'exclusion de la zone agricole de plusieurs lots situés sur le territoire de Mékinac. La décision rectifiée ne touche pas de lots situés à Sainte-Thècle.

Réception de la décision relative au dossier de madame France Boutet et monsieur Jeannot Lessard pour leur terrain portant le numéro de lot 82C, 82B nous indiquant que puisque les travaux ont été terminés au plus tard en 2002, soit il y a plus de 5 ans, cette utilisation à des fins autres que l'agriculture est donc prescrite.

- **Commission de la santé et sécurité au travail**

Réception d'un avis de calcul du taux personnalisé pour l'année 2008 indiquant que celui-ci sera de 2,46. L'avis est accompagné d'un dépliant expliquant les principes de la tarification personnalisée ainsi que d'un sommaire et d'un relevé détaillé des données financières ayant servi au calcul de notre taux.

Réception d'un avis de recalcul du taux personnalisé de 2007 nous indiquant que le taux passe de 2,39\$ à 2,33\$.

Réception d'un avis à l'intention des travailleurs bénévoles de la municipalité indiquant que ceux-ci bénéficient de la protection accordée par la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles pour la période du 1er février 2008 au 15 mars 2009.

Réception de l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul des taux et de l'avis indiquant que la municipalité est membre d'une mutuelle de prévention « FQM prévention ».

- **Commission scolaire de l'Énergie**

La Commission scolaire nous transmet son rapport annuel 2006-2007 et, en conformité avec l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission nous soumet, pour consultation, le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission Scolaire de l'Énergie.

La Commission scolaire accuse réception de notre résolution 2008-01-031 par laquelle le conseil municipal refuse de participer aux coûts d'aménagement du rangement à l'école Masson de Sainte-Thècle et nous fait part de sa déception. Elle nous indique également qu'elle aura besoin de notre participation au projet d'embellissement de la cour d'école, et de l'ajout de nouveaux jeux dans le cadre du programme du MELS.

- **Conférence régionale des élus de la Mauricie**

Réception d'un bulletin d'information daté du 22 février 2008 intitulé « À l'assemblée publique du 21 février 2008, la CRÉ de la Mauricie octroie 610 100\$ pour huit projets » indiquant qu'une subvention de 50 000\$ pour un projet de 411 000\$ a été attribuée, entre autres, à « Ferme des jeunes Mauricie » qui est un projet de ferme-école basée dans Mékinac qui offrira des formations en agriculture, en horticulture et en soins auprès des animaux.

Réception d'une invitation à prendre part à la consultation sur le modèle de gestion forestière pour le Québec que le gouvernement souhaite adopter et qui aura lieu le mercredi 12 mars 2008, à 19h, à la Salle des Chevaliers de Colomb de La Tuque ou le mardi 18 mars 2008, à l'Hôtel du Roy de Trois-Rivières, à 19h.

- **Corporation de développement communautaire de Mékinac**

Réception d'une invitation au Forum Citoyen Mauricien qui aura lieu les 23, 24 et 25 octobre 2008 à l'Espace Shawinigan. Cet événement est un lieu de rassemblement pour les citoyens et les citoyennes de la Mauricie où seront discutés et partagés différents enjeux sociaux et économiques de notre région. Une rencontre d'information aura lieu le mercredi 12 mars 2008, à 19h, à la salle du conseil de la municipalité de Sainte-Thècle.

- **Dessau Soprin**

Réception d'un document de présentation de l'entreprise Dessau Soprin, ingénierie et construction, nous présentant le plan d'intervention intégré en 5 étapes.

- **Évaluation André Bournival**

Dans le cadre de la tenue à jour du rôle d'évaluation et dans le but d'éviter une déstabilisation de l'assiette fiscale de notre municipalité, le service d'évaluation notre collaboration. Plusieurs propriétaires de lots à bois bûchent à blanc leur boisé sans pour autant en aviser le service d'évaluation. Sachant que l'exactitude des valeurs passe par

l'exactitude des données, il est très important que les services d'évaluation soit avisé de ces faits. Si tel est votre cas, communiquez avec le service d'évaluation de la M.R.C. de Mékinac au 418-365-5151.

- **Fédération Québécoise des Municipalités**

Le service d'achat pour les municipalités nous présente ses nouveautés pour 2008 ainsi que ses changements de tarif et est très heureux de nous présenter deux partenaires pour tous les achats de trousse et d'accessoires de premiers soins.

- **Groupe CLR**

Le groupe nous fait parvenir les statistiques 9-1-1 de l'année 2007 concernant notre municipalité. Nuis y retrouverons sous forme de graphique et de tableau, le nombre d'appel 9-1-1 reçus par mois à leur centrale et la raison des appels. Annexe « B ».

- **Héma-Québec**

Le Comité nous envoie une liste du matériel requis et des bénévoles nécessaires pour la collecte de sang organisée par les Chevaliers de Colomb, conseil 2817 et les Filles d'Isabelle en collaboration avec l'AFEAS et la Sûreté du Québec. La collecte aura lieu lundi le 3 mars 2008 de 13 h 30 à 20 h 30, à la Salle Aubin de Sainte-Thècle. L'objectif de la journée est de 115 donateurs.

- **Hydro-Québec**

Réception d'une invitation à la rencontre de presse pour le lancement de la campagne régionale et communautaire pour promouvoir le programme du Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER qui aura lieu le mardi 4 mars 2008, à 14h, à la salle du conseil de la MRC des Chenaux, à St-Luc-de-Vincennes.

- **Marché municipal**

Le Marché municipal nous informe que le ministère des Affaires municipales et des Régions vient de rendre disponible sur son site Internet le Manuel de la présentation de l'information financière municipale qui s'agit d'un document fort utile, car il fournit aux administrateurs et aux fonctionnaires municipaux les éléments de base essentiels pour assurer une présentation adéquate et uniforme de l'information financière.

- **MRC de Mékinac**

Réception du bulletin de liaison de février 2008 indiquant que le pacte rural aura maintenant 4 date de dépôt de demande, soit le 28 février, le 31 mai, le 31 août et le 30 novembre. Annexe « C ».

La MRC de Mékinac accuse réception en date du 22 février de notre demande d'aide

financière dans le cadre du Pacte rural de la MRC de Mékinac pour notre projet d'aménagement du parc Saint-Jean.

La MRC de Mékinac demande des soumissions pour l'entretien de son édifice administratif situé au 560 rue Notre-Dame, à Saint-Tite. Les soumissions sont demandées pour une période d'un an, à compter du 1er avril 2008 et jusqu'au 31 mars 2009 et seront reçues jusqu'à onze heures le 14 mars 2008.

- **Mutuelle des municipalités du Québec**

La Mutuelle nous invite à la 6e assemblée générale annuelle qui aura lieu le 5 mars 2008 à l'Hôtel Plaza à Québec. Cette assemblée sera l'occasion pour vous d'en apprendre davantage sur notre Mutuelle, ses projets d'avenir et évidemment de prendre connaissance des résultats fort positifs de l'année financière 2007.

- **Nancy Mongrain**

Réception d'une lettre de remerciements pour le stage de 90h que la municipalité lui a accordé dans ses bureaux.

- **Noël des enfants de Sainte-Thècle**

Réception d'une lettre de remerciement pour avoir été un partenaire du Noël des enfants 2007.

- **Office des personnes handicapées du Québec**

L'OPHQ nous présente sa toute première édition du Prix À part entière, en hommage aux personnes et aux organisations dont les réalisations favorisent la participation sociale des personnes handicapées en nous transmettant un cahier pour les mises en candidature qui se termineront le 31 mars 2008.

- **Office québécois de la langue française**

L'Office a constaté l'automne dernier, que les messages d'accueil enregistrés dans les systèmes interactifs de réponse vocale de plusieurs ministères et organismes n'étaient pas toujours présentés au complet en français avant de donner accès à une autre langue, comme l'Office le recommande et a donc décidé de faire parvenir le feuillet « La place du français dans les messages d'accueil de l'administration publique au Québec » afin de promouvoir le français comme langue officielle et commune de la société québécoise.

- **Patrimoine canadien**

Réception du formulaire de demande de financement pour le programme « Le Canada en fête! » qui vise à faire apprécier davantage la riche diversité du Canada sur le plan de la culture, de l'ethnicité, de la langue et de la géographie en favorisant les communications

entre les Canadiens et à inculquer une fierté envers le patrimoine du Canada en offrant aux Canadiens et aux Canadiennes l'occasion de partager leurs expériences, leurs histoires, leurs mythes et leurs symboles, etc.

- **Québec municipal**

Réception de l'interview faire avec le directeur général de Nouvelle, en Gaspésie, qui a instauré son propre réseau d'Internet haute vitesse. Annexe « D ».

- **Services Québec**

Réception du bulletin d'information « Le Portail – Mauricie » indiquant la façon de calculer les ajustements à apporter au loyer en fonction de diverses données relatives à l'immeuble. Le formulaire est disponible au www.rdl.gouv.qc.ca

- **Tourisme Mauricie**

Réception d'une invitation au dévoilement d'un nouveau concept promotionnel visant à représenter la Mauricie de façon originale et attachante lors d'une conférence de presse qui aura lieu le mercredi 5 mars 2008, à 10h30, à la Salle Desjardins de la Cité de l'Énergie.

Rés. 2008-03-070 : Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de février 2008.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-03-071 : Approbation des comptes

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de février 2008 au montant de 247 481.39 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'état des revenus et dépenses au 29 février 2008 est remis aux membres du conseil ainsi qu'un estimé au 31 décembre 2008.

Questions de l'assistance

Alexandre Trudel demande un compte-rendu de sa demande pour l'élection du préfet de la MRC au suffrage universel.

Rés. 2008-03-072 : Demande d'aide financière de Promotion Ste-Thècle Inc. pour le Festival Champêtre

CONSIDÉRANT que Promotion Ste-Thècle Inc est à préparer le festival Champêtre et aurait besoin d'argent pour réserver les artistes et les équipements de cet évènement ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a prévu lors de la préparation de son budget, un montant pour aider au développement du tourisme dans sa localité ;

CONSIDÉRANT que ce festival contribue à faire la promotion de notre municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle verse la somme de 5 000.00 \$ à Promotion Ste-Thècle Inc. pour l'organisation du festival Champêtre qui se tiendra du 3 au 6 juillet 2008 au parc Saint-Jean-Optimiste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-03-073 : Service d'incendie/Congrès du directeur du service

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur du service d'incendie, Monsieur André Beaudoin, à assister au 40^e congrès annuel de ACSIQ à la Malbaie du 17 au 20 mai 2008. L'inscription et les dépenses de ce congrès seront payés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-03-074 : Service d'incendie/Groupe CLR changement des téléavertisseurs des pompiers

CONSIDÉRANT l'offre du Groupe CLR pour changer les téléavertisseurs des pompiers de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre du Groupe CLR pour le changement 20 téléavertisseurs par

- de nouveaux téléavertisseurs alpha-numérique avec messagerie rapide et redondance sur réseau de téléavertissement mois au coût de 17.95 \$ par mois l'unité
- Lien direct avec la centrale 911
- Couverture régionale
- Numéro de téléphone unique pour chacun des téléavertisseurs.
- Appareils intrinsèques
- Affichage indigloo pour utilisation de nuit

- Mode vibration ou sonore
- Zoom pour l'affichage des caractères
- Entretien pièces et main d'œuvre inclus conforme aux normes N.F.P.A.
- Service d'échange inclus à leurs bureaux, possibilité de créer des équipes et possibilité de pré-alarme sur les téléavertisseurs.
- Sur le nouveau contrat, ils vont joindre les coûts du service de relève et le code individuel de l'inspecteur à l'intérieur du prix des téléavertisseurs.
- Ce nouveau contrat sera pour une période de 60 mois à compter de sa signature.
- Le maire et le directeur général sont autorisés à signer ce contrat pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-03-075 : Service d'incendie/Vérification des échelles

Il est proposé par France Déry, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur du service d'incendie, Monsieur André Beaudoin, à faire vérifier les échelles du service d'incendie de Sainte-Thècle par la compagnie Échelles C.E. Thibault Inc. de Pierreville au coût d'environ 1 000.00 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-03-076 : Mai /Mois de l'arbre et des forêts

CONSIDÉRANT que l'Association forestière de la vallée du Saint-Maurice nous invite à célébrer le mois de l'arbre et des forêts en mai ;

CONSIDÉRANT que l'Association forestière de la vallée du Saint-Maurice nous offre des plants pour distribuer à nos citoyens et citoyennes ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal organisera une journée pour distribuer ces plants à la population ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Déry, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à l'Association forestière de la vallée du Saint-Maurice de nous fournir 540 plants de bois feuillus qui seront remis aux gens de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-03-077 : Demande d'utilisation de la salle Aubin par Manuella Perron et Isabelle Tessier

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune activité organisée par le club Optimiste durant la semaine de relâche ;

CONSIDÉRANT que deux citoyennes de Sainte-Thècle désirent organiser une disco pour les enfants du primaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin à Manuella Perron et Isabelle Tessier afin d'organiser une disco pour les enfants du primaire, le jeudi 6 mars 2008

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-03-078 : Demande d'utilisation de la salle Aubin par OPP de l'école Masson

CONSIDÉRANT que OPP de l'école Masson de Sainte-Thècle désire organiser un concours de lipping dans la salle Aubin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Déry, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin à OPP de l'École Masson pour la tenue d'un concours de lipping pour les enfants de cette école, le vendredi 4 avril 2008

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-03-079 : RGMRM/Adhésion à la compétence 1 (transport)

ATTENDU que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a instauré un service intermunicipal d'enlèvement et de transport des matières résiduelles (compétence 1);

ATTENDU la présentation faite aux représentants des municipalités locales par les représentants de la RGMRM, le 18 décembre 2007 concernant l'adhésion à la compétence 1 (transport) ;

ATTENDU les avantages économiques que peut représenter l'optimisation des routes de collecte des matières résiduelles dans un contexte de regroupement au sein de la RGMRM ;

ATTENDU que, pour des raisons d'efficacité, la RGMRM souhaite qu'à compter de 2009 les municipalités qui désirent recourir au service de la RGMRM pour la collecte des matières résiduelles adhèrent à la compétence 1 (transport) plutôt que de recourir à des ententes de services telles qu'actuellement ;

ATTENDU que la RGMRM a réalisé une étude qui démontre qu'il serait économiquement et environnementalement avantageux d'utiliser le gaz naturel comme

combustible dans les camions de collecte de matières résiduelles ;

ATTENDU que l'utilisation du gaz naturel comme combustible dans les camions de collecte de matières résiduelles sera économiquement rentable que si la «flotte» est composée de 40 véhicules ;

ATTENDU que la transformation de la «flotte» de camions de collecte des matières résiduelles nécessite de la RGMRM ainsi que des municipalités locales de son territoire d'inclure dans leur cahier de charges, lors des appels d'offres pour la collecte et le transport des matières résiduelles (déchets et recyclage), une clause obligeant les transporteurs à utiliser des camions alimentés au gaz naturel ;

ATTENDU que la RGMRM désire connaître l'intérêt des municipalités locales sur son territoire à adhérer à la compétence 1 (transport) ;

ATTENDU que la RGMRM souhaite également connaître l'orientation des municipalités locales sur son territoire au projet d'utilisation du gaz naturel comme combustible dans les camions de collecte de matières résiduelles afin de juger de la pertinence de poursuivre ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement d'aviser la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle souhaite adhérer à la compétence (transport) à la fin de son présent contrat de collecte et transport des matières résiduelles et désire connaître les termes de la future entente avant de se prononcer définitivement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Premier projet de règlement 255-2008: Modifiant le règlement de zonage 8-90 en fonction de la zone 63

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a adopté le règlement de zonage 8-90 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 113 (3) de la **Loi sur l'aménagement et l'urbanisme**, le Conseil d'une municipalité peut adopter un règlement afin de «**spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés**»;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 130.1 de la loi, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement de zonage a déjà été modifié par les règlements 50-93, 70-A-94, 70-B-94, 71-94, 72-94, 73-94, 74-94, 88-96, 89-96, 90-96, 94-96, 95-96, 103-96, 107-96, 120-97, 129-97, 151-98, 177-2001, 203-2003, 204-2003, 210-2003, 211-2003, 221-2004, 225-2005, 232-2006, 235-2006, et 251-2007 ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle désire apporter d'autres modifications au règlement de zonage;

ATTENDU QUE des usages additionnels pourraient être permis dans les zones résidentielles 63;

ATTENDU QU'une demande est présentée au conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle afin que soit permise l'exploitation d'un atelier artisanal dans les zones 63;

ATTENDU QUE pour permettre l'exploitation d'un atelier artisanal, les commerces légers de service doivent être permis dans cette zone ;

Résolution 2008-03-080

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et il est résolu d'adopter le premier projet de règlement 255-2008 modifiant le règlement de zonage 8-90 afin de permettre des usages additionnels dans la zone résidentielle 63, soit inclure les commerces légers de service;

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement porte le titre de «Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 8-90 en fonction de la zone 63;

Article 2 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 3 But du règlement

Le présent règlement a pour but de permettre des usages additionnels dans la zone résidentielle 63 en permettant des activités de commerces légers de service.

Article 4 Normes spéciales

L'entreposage de **type I** seulement est autorisé, c'est-à-dire que toutes les opérations sont tenues à l'intérieur d'un ou plusieurs bâtiments, y compris l'entreposage des produits et le remisage des déchets à l'exception de l'entreposage de bois de chauffage pour une période de plus de trente (30) jours.

Article 5 Grilles des spécifications

La grille des spécifications est modifiée en inscrivant un «X» dans la colonne de la zone 63 vis-à-vis la ligne correspondant à «COMMERCIALE a) Commerces légers i) services».

Article 6

Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉS UNANIMEMENT

Assemblée publique de consultation sur le règlement 255-2008 modifiant le règlement de zonage 8-90 en fonction de la zone 63:

Cette assemblée publique aura lieu le lundi 17 mars 2008 à 19h30

Rés. 2008-03-081 : Engagement d'un surveillant sauveteur pour la plage du parc Saint-Jean-Optimiste

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle engage Annie Perreault comme surveillant sauveteur pour la plage du parc Saint-Jean-Optimiste aux conditions suivantes :

- Qu'elle détienne son permis de sauveteur plage
- Son salaire sera de 15.00 \$ l'heure
- Son horaire de travail sera du dimanche au samedi de 11h00 à 17h00 pour 42 heures par semaine du 20 juin au 10 août 2008.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-03-082 : Consultants MESAR Inc. /proposition de travail pour la confection d'un plan d'intervention de notre municipalité

CONSIDÉRANT la proposition de travail des Consultants MESAR Inc. pour la confection d'un plan d'intervention de notre municipalité dans le cadre de la Politique nationale de l'eau du Gouvernement du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre des Consultants MESAR Inc. pour la préparation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout de notre municipalité au coût de 17 500.00 \$ plus les taxes

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-03-083 : Formation Prévention Secours Inc. /formation secourisme en milieu de travail de la CSST

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu

unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle envoie Valérie Fiset suivre la formation de secourisme en milieu de travail de la CSST. Cette formation aura lieu les 6 et 13 mai 2008 au CLSC de Saint-Tite et ses dépenses seront remboursées sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-03-084 : Club de Motoneige de la Mauricie Inc./réfection du tablier du pont , de la décharge du lac des Chicots

CONSIDÉRANT que le sentier de motoneige du Club de motoneige de la Mauricie Inc. passe sur le pont de la décharge du lac des Chicots et que le tablier de celui-ci est endommagé;

CONSIDÉRANT que ce pont appartient à la municipalité et sert pour l'entretien du barrage du lac des Chicots;

CONSIDÉRANT que le Club de motoneige de la Mauricie Inc. demande une aide financière dans le cadre d'un volet 2 pour la réfection du tablier du pont de la décharge du lac des Chicots;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le club de Motoneige de la Mauricie à faire la réfection du tablier du pont au dessus de la décharge du lac des Chicots..

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-03-085 : Ministère de l'éducation, du loisir et du sport/programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2008-2009

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle, la demande de subvention présentée dans le cadre du *Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2008-2009* tel que préparé par Simone Tousignant du Centre de la Petite Enfance *Les Soleils de Mékinac pour Pierre-Alexandre Auger de Sainte-Thècle*. Attendu que cet organisme a confirmé sa participation et son engagement dans une lettre datée du 3 mars 2008.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-03-086 : MicroGest informatique/achat d'un ordinateur et d'un projecteur

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de MicroGest Informatique pour l'achat d'un ordinateur Seanix C-1541FL90 au coût de

1 369.00 \$ et d'un projecteur Delta D732MX au coût de 899.00 \$, taxes en sus.

Le coût de ces équipements n'ayant pas été prévu lors de la préparation des prévisions budgétaires 2008, le montant sera affecté du surplus accumulé

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PRÉVISION DE TRAVAUX DE VOIRIE POUR L'ANNÉE 2008

La municipalité de Sainte-Thècle prévoit effectuer les travaux de voirie suivant durant la saison estivale 2008 soit :

Sur le chemin Saint-Thomas :

Nettoyage du fossé près du numéro civique 2380 :	\$ 960.00
Réparer fondation sur une longueur de 15 mètres :	\$ 4 400.00

Sur le chemin Saint-Pierre Sud :

Couper les branches des 2 côtés du chemin :	\$ 600.00
Réparer les accotements à certains endroits (300m)	\$ 600.00

Sur le chemin Saint-Michel Sud :

Couper les branches des 2 côtés du chemin :	\$ 300.00
---	-----------

Sur le chemin Saint-Michel Nord :

Creuser un fossé longeant le 8 ^{ème} avenue :	\$ 9 300.00
--	-------------

Sur le chemin Saint-Joseph :

Couper les branches des 2 côtés du chemin :	\$ 500.00
---	-----------

Sur le chemin du Lac Traverse :

Couper les branches des 2 côtés du chemin :	\$ 900.00
---	-----------

Sur le chemin du Lac des Jésuites:

Couper les branches des 2 côtés du chemin :	\$ 800.00
---	-----------

Sur le chemin du Canton de le Jeune:

Changer le ponceau à la décharge du lac Magnan :	\$ 37 000.00
--	--------------

Sur le chemin des Colons:

Couper les branches des 2 côtés du chemin : \$ 800.00

Sur la rue Notre-Dame:

Réhabiliter 12 regards d'égout pluvial: \$ 16 800.00

Sur la rue des Hêtres:

Refaire l'asphalte pour diriger l'eau dans les puisards : \$ 1 500.00

Sur la rue de l'Anse:

Installer un puisard, allonger un ponceau et faire une bordure \$ 11 900.00

Sur la rue Place Optimiste:

Revêtement d'asphalte dans la côte et bordure \$ 16 000.00

Sur la rue Saint-Jacques:

Faire le trottoir sur le côté sud de la rue Notre-Dame à la rue Vallée \$ 92 477.95

GRAND TOTAL DES DÉPENSES DE VOIRIE : \$194 837.95

Les travaux d'entretien tels que couper les branches, nettoyage de fossé et réparation d'accotement seront exécutés par l'inspecteur municipal et les autres dépenses seront autorisées par le conseil sur demande de soumissions.

Rés. 2008-03-087 : Demande d'aide financière à la Ministre des Transports, Madame Julie Boulet

CONSIDÉRANT que la municipalité a investi au fil des ans pour l'amélioration de son réseau routier;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire effectuer des travaux de voirie dans la rue Place Optimiste, la rue de l'Anse et la réparation d'un ponceau sur le chemin du Canton-de-Le Jeune;

CONSIDÉRANT que les travaux sur les rues décrites précédemment sont estimés à environ 70 900.00 \$:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adresse une demande d'aide financière à la Ministre des Transports, Madame Julie Boulet pour réaliser les travaux d'amélioration des rues Place Optimiste, de l'Anse et le chemin du Canton-de-le Jeune.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-03-088 : Nomination d'un représentant sur le CA de la Fondation de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que dans l'entente intervenue entre la Fondation de la Coopération de Solidarité Santé de Sainte-Thècle et la Municipalité concernant les modalités liées au versement de dons par la Fondation à la Municipalité;

CONDISÉRANT que dans cette entente, un siège au conseil d'administration de la fondation est réservé à un membre que le conseil de la Municipalité recommande parmi les siens autre que celui siégeant au conseil de la Coopérative Solidarité Santé de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Alain Vallée comme représentant de la municipalité de Sainte-Thècle sur le conseil d'administration de la Fondation de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-03-089 : Vacance de Jean-Yves Piché

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à Yves Vallée, préposé à la patinoire de remplacer Jean-Yves Piché durant la semaine du 3 au 7 mars 2008 et à Marcel Bédard au besoin pour surveiller à la patinoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-03-090 : Demande d'aide financière pour un concert-bénéfice au profit des enfants de l'école primaire de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Micheline Magnan conceptrice et réalisatrice du projet de concert-bénéfice à l'église de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 100.00 \$ pour l'organisation d'un concert bénéfice au profit des enfants de l'école Masson de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-03-091 : Déplacement inutile pour la vidange de fosse septique

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance des raisons invoquées par les propriétaires pour ne pas payer le montant de déplacement inutile pour la vidange de fosse septique;

CONSIDÉRANT que ces raisons sont justifiées et que la RGMRM ne veut pas créditer ces propriétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle annule les factures de déplacement inutile de vidange de fosse septique pour l'année 2007 des propriétés suivantes : Simon Thiffault pour le 101 9^e avenue sud Lac Croche, Jacques Rivard pour le 180 chemin du Lac Aylwin et Marc Cloutier pour le 51 6^e avenue nord Lac Croche.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-03-092 : Pierre Lachance/Demande de réduction des taxes de service pour logements non loués

CONSIDÉRANT la demande de Pierre Lachance d'alléger le coût des taxes de service relative à des logements non loués depuis juillet 2007;

CONSIDÉRANT que la définition de logement du dossier de l'évaluation comporte trois conditions cumulatives pour qualifier un espace habitable comme étant un logement;

CONSIDÉRANT que les logements de Pierre Lachance aux 130 rue Masson, 102 et 104 rue Veillette Sainte-Thècle répond aux critères de logement du dossier de l'évaluation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle n'acquiesce pas à la demande de Pierre Lachance de réduire les taxes de services pour ses logements non loués.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Affaires en suspend :

- a) Dossier des noms de rues
Une rencontre sera prévue bientôt pour discuter de ce sujet
- b) Site de neige usée
Nous attendons toujours l'offre de Monsieur Jean Boutet
- c) Société des égouts Vallée-Proteau
La loi sur les compétences municipales n'autorise pas les municipalités à

effectuer l'entretien des réseaux d'égout privé.

Rés. 2008-03-093 : Modification de la loi sur les compétences municipales

CONSIDÉRANT que dans notre municipalité, il y a plusieurs réseaux privés d'égout sanitaire ;

CONSIDÉRANT que les sociétaires de ces réseaux privés d'égout sanitaire ont de la difficulté à trouver des personnes pour faire l'entretien de ces réseaux;

CONSIDÉRANT que l'article 25.1 édicté par l'article 7 du chapitre 10 des lois de 2007 (projet de loi no.6) de la loi sur les compétences municipales permettait aux municipalités, aux frais du propriétaire de l'immeuble, d'entretenir tout système privé de traitement des eaux usées depuis le 1 janvier 2006;

CONSIDÉRANT que l'article 25.1 de la loi sur les compétences municipales a été remplacé le 13 décembre 2007 et ne semble pas permettre aux municipalités d'entretenir tout système privé de traitement des eaux usées, soit un réseau d'égout privé aux frais du propriétaire de l'immeuble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministère des Affaires Municipales et au Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs de modifier la loi sur les compétences municipales afin que les municipalités locales puissent faire l'entretien des réseaux privés d'égout aux frais des propriétaires d'immeuble.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Marcel Bacon demande que lors de la rencontre de la MRC de Mékinac avec un préfet élu au suffrage universel, qu'un représentant du Ministère des Affaires Municipales assiste à cette rencontre.

Rés. 2008-03-094 : Demande de Monsieur Yvon Magnan/ouverture d'hiver du chemin Saint-Joseph dans le secteur nord

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Yvon Magnan de déneiger une partie du chemin Saint-Joseph dans le secteur nord sur une distance d'environ 2 kilomètres au début d'avril 2008;

CONSIDÉRANT que la partie boisée du chemin Saint-Joseph dans le secteur nord ne fait pas parti du contrat d'entretien des chemins d'hiver de la municipalité;

CONSIDÉRANT que déneiger ce chemin au début d'avril serait très onéreux, contenu de la neige accumulée et du passage des véhicules récréatifs sur ce chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'acquiesce pas à la demande Monsieur Yvon Magnan afin de faire le déneigement du chemin Saint-Joseph dans le secteur nord.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-03-095 : Demande de Monsieur Camille Moreau pour l'entretien d'hiver du contenant de déchets du chemin Saint-Pierre sud

CONSIDÉRANT que Camille Moreau fait l'entretien d'hiver du contenant de déchet à l'intersection du chemin Saint-Pierre Sud et du le chemin du lac Moreau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une compensation de 100.00 \$ à Monsieur Camille Moreau pour le déneigement de ce contenant de déchet pour la saison hivernale 2007-2008.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-03-096 : Lever de la séance

À 20 heures 30 minutes, il est proposé par André Lacombe, appuyé par France Déry et résolu de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le 17 mars 2008, à 19 heures 30 minutes, au local 213, au 301 rue Saint-Jacques à Sainte-Thècle, sous la présidence du maire Monsieur Alain Vallée.

Sont présents :

Monsieur André Lacombe, conseiller	Madame France Déry, conseillère
Monsieur André Beaudoin, conseiller	Monsieur Tommy Plamondon, conseiller
Monsieur Jacques Tessier, conseiller	Monsieur Daniel Allard, conseiller

Sont aussi présents : Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

Résolution 2008-03-097 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 19 heures 30 minutes afin de traiter des sujets suivants :

1. Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 255-2008 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage 8-90 en fonction de la zone 63 afin d'autoriser des commerces légers de service.
2. Adoption du second projet de règlement 255-2008 modifiant le règlement 8-90 en fonction de la zone 63.
3. a) Projet de subventions salariales du Centre Local d'emploi/Engagement d'un commis de bureau et d'un préposé aux travaux publics.
c) Engagement d'un remplaçant pour la concierge lors de ses congés (maladies personnels ou vacances)
4. Motocross Sainte-Thècle demande d'appui auprès de la CPTAQ
5. A) Programme Desjardins – Jeunes au Travail.
B) URLS rencontre d'information et de travail
6. Promotion Ste-Thècle Inc./publicité à la radio et dépliants au kiosque touristique de Grand-Mère.
7. Questions de l'assistance
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUÈBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation sur le règlement 255-2008 tenue le lundi 17 mars 2008, à 19 heures 30 minutes, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents : André Lacombe, conseiller, France Déry, conseillère, André Beaudoin, conseiller, Tommy Plamondon, conseiller, Jacques Tessier, conseiller, Daniel Allard, conseiller, Louis Paillé, Valérie Fiset, Jean-Yves Piché, Danny Dionne, Caroline Poisson et Sylvain Magnan.

Monsieur le maire Alain Vallée explique le projet de règlement 255-2008 modifiant le règlement de zonage 8-90 pour inclure des dispositions d'usages de commerces légers de service dans la zone 63.

Questions de l'assistance :

Aucune question.

À 19 heures 45 minutes, l'assemblée publique est levée.

Maire

Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÈBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

Second projet de règlement 255-2008: Modifiant le règlement de zonage 8-90 en fonction de la zone 63

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a adopté le règlement de zonage 8-90 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 113 (3) de la **Loi sur l'aménagement et l'urbanisme**, le Conseil d'une municipalité peut adopter un règlement afin de «**spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés**»;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 130.1 de la loi, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement de zonage a déjà été modifié par les règlements 50-93, 70-A-94, 70-B-94, 71-94, 72-94, 73-94, 74-94, 88-96, 89-96, 90-96, 94-96, 95-96, 103-96, 107-96, 120-97, 129-97, 151-98, 177-2001, 203-2003, 204-2003, 210-2003, 211-2003, 221-2004, 225-2005, 232-2006, 235-2006, et 251-2007 ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle désire apporter d'autres modifications au règlement de zonage;

ATTENDU QUE des usages additionnels pourraient être permis dans les zones résidentielles 63;

ATTENDU QU'une demande est présentée au conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle afin que soit permise l'exploitation d'un atelier artisanal dans les zones 63;

ATTENDU QUE pour permettre l'exploitation d'un atelier artisanal, les commerces légers de service doivent être permis dans cette zone ;

Résolution 2008-03-098

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu d'adopter le premier projet de règlement 255-2008 modifiant le règlement de zonage 8-90 afin de permettre des usages additionnels dans la zone résidentielle 63, soit inclure les commerces légers de service;

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement porte le titre de «Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 8-90 en fonction de la zone 63;

Article 2 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 3 But du règlement

Le présent règlement a pour but de permettre des usages additionnels dans la zone résidentielle 63 en permettant des activités de commerces légers de service.

Article 4 Normes spéciales

L'entreposage de **type I** seulement est autorisé, c'est-à-dire que toutes les opérations sont tenues à l'intérieur d'un ou plusieurs bâtiments, y compris l'entreposage des produits et le remisage des déchets à l'exception de l'entreposage de bois de chauffage pour une période de plus de trente (30) jours.

Article 5 Grilles des spécifications

La grille des spécifications est modifiée en inscrivant un «X» dans la colonne de la zone 63 vis-à-vis la ligne correspondant à «COMMERCIALE a) Commerces légers i) services».

Article 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉS UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier

Résolution 2008-03-099 : Projet de subventions salariales du Centre Local d'emploi/Engagement d'un commis de bureau et d'un préposé aux travaux publics

CONSIDÉRANT que le Centre Local d'emploi a accepté notre demande de subventions salariales pour l'embauche d'un commis de bureau et d'un préposé aux travaux publics ;

CONSIDÉRANT que le comité de travail pour l'embauche d'un commis de bureau et d'un préposé aux travaux publics a procédé à des entrevues auprès de candidats et nous recommande deux personnes qu'ils ont jugés les plus qualifiées pour ces postes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle engage, dans le cadre du programme de subventions salariales du Gouvernement du Québec et aux conditions décrites dans notre demande, les personnes suivantes :

Sylvain Magnan comme préposé aux travaux publics et ce à compter du 14 avril 2008.

Caroline Poisson comme commis de bureau et ce à compter du 31 mars 2008.

Ces personnes devront être éligibles au programme de subventions salariales du Gouvernement du Québec.

ADOPTÉS UNANIMEMENT

Résolution 2008-03-100 : Engagement d'un remplaçant pour la concierge de l'Hôtel de Ville lors de ses congés (maladies, personnels et vacances)

CONSIDÉRANT que 2 candidats se sont offerts pour remplacer la concierge de l'Hôtel de Ville lors de ses congés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Déry, appuyé par André Lacombe et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle engage Jacques Ricard comme personne salariée occasionnelle pour remplacer la concierge de l'Hôtel de Ville lors de ses congés (maladies, personnels et vacances).

ADOPTÉS UNANIMEMENT

Résolution 2008-03-101 : Engagement de Yves Vallée, préposé aux travaux publics/travaux supplémentaires

CONSIDÉRANT que des travaux urgents devaient être effectués à compter du 10 mars 2008 ;

CONSIDÉRANT que les employés municipaux Yvon Richard et Gérald Gonneville n'étaient pas disponibles vu leur état de santé;

CONSIDÉRANT que Yves Vallée, préposé aux travaux publics, a dû être embauché pour effectuer certains travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle entérine l'embauche de Yves Vallée à compter du 10 mars 2008 et ce pour une période jugée nécessaire par l'inspecteur municipal.

ADOPTÉS UNANIMEMENT

Résolution 2008-03-102 : Engagement de Sylvain Magnan, personnes salariées occasionnelles

CONSIDÉRANT qu'il était urgent de faire déneiger les toitures des édifices municipaux ;

CONSIDÉRANT que les employés municipaux Yvon Richard et Gérald Gonneville n'étaient pas disponibles vu leur état de santé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle entérine l'embauche de Sylvain Magnan, les 13 et 14 mars 2008 comme personnes salariées occasionnelles afin de déneiger les toits de différents édifices municipaux.

ADOPTÉS UNANIMEMENT

Résolution 2008-03-103 : Motocross Sainte-Thècle demande d'appui auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

CONSIDÉRANT le compte rendu de la demande et l'orientation préliminaire de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec du 7 mars 2008 suite à la requête de Monsieur Éric Moreau pour utiliser à des fins autres que l'agriculture, soit pour la présentation d'une compétition de motocross à l'été pour les saisons 2008-2009-2010 sur une partie des lots 143, 44, 145 et 146 du cadastre de la paroisse de Sainte-Thècle ;

CONSIDÉRANT que la Commission de Protection du territoire agricole du Québec a déjà autorisé la tenue de cet événement en 2006 et 2007 et que Monsieur Éric Moreau s'était conformé aux conditions imposées par la Commission ;

CONSIDÉRANT que la tenue de cette compétition n'altère pas l'utilisation à des fins agricoles de ce terrain ;

CONSIDÉRANT que l'orientation préliminaire de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec du 7 mars 2008 propose une nouvelle condition à Monsieur Éric Moreau soit un cautionnement de 10 000. \$;

CONSIDÉRANT que cette condition supplémentaire pourrait mettre en péril la tenue de cette compétition dans notre municipalité ;

CONSIDÉRANT que notre municipalité a perdu beaucoup d'emploi depuis quelques années et a besoin d'activité de ce genre pour promouvoir son économie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec de ne pas imposer de conditions additionnelles à Monsieur Éric Moreau, soit un cautionnement de 10 000 \$

pour la tenue d'une compétition de motocross dans notre localité.

ADOPTÉS UNANIMEMENT

Rés. 2008-03-104 : Desjardins – jeunes au travail demande de projet (Carrefour Jeunesse-Emploi)

CONSIDÉRANT le *Projet Jeunes au Travail Desjardins 2008* offert avec la collaboration de Carrefour Jeunesse Emploi;

CONSIDÉRANT que deux emplois reliés au recensement des chiens et comme animateur au parc pourraient être admissibles à ce projet;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal aimerait faire des recommandations via son comité de sélection pour l'embauche de deux étudiants par Carrefour Jeunesse Emploi afin de combler les postes d'un recenseur des chiens et d'un animateur au parc pour l'été 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise l'engagement des deux étudiants qui seront sélectionnés par le Carrefour Jeunesse Emploi et les représentants des Caisses Desjardins pour le poste de recenseur des chiens et animateur au parc, été 2008.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-03-105 : URLS/Rencontre d'information et de travail

CONSIDÉRANT que URLS nous invite à une rencontre d'information et de travail le jeudi 27 mars 2008 à 19h00 au Sportium de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle mandate le conseiller Daniel Allard pour assister à la rencontre d'information et de travail de l'URLS, le 27 mars 2008 à Saint-Tite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-03-106 : Promotion Ste-Thècle Inc. /publicité à la radio et dépliants au kiosque touristique de Grand-Mère

CONSIDÉRANT que les demandes de Promotion Ste-Thècle Inc. :

- payer une publicité à la radio de 250.00 \$ pour la soirée de Gaétan Leclerc
- accorder une aide financière à la Corporation touristique et culturelle de Grand-Mère Inc. pour diffusion de dépliants dans leur kiosque touristique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte

- de prendre une publicité à la radio de 250.00 \$ pour la soirée de Gaétan Leclerc si Promotion Ste-Thècle Inc. ne trouve pas d'autre commanditaire pour payer ce montant.
- de verser une aide financière de 200.00 \$ à la Corporation touristique et culturelle de Grand-Mère Inc. afin avoir un espace pour mettre des dépliants de notre municipalité dans leur kiosque touristique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Yvon Goulet demande le nom des personnes qui ont été engagées sur le projet de subventions salariales du Gouvernement du Québec.

Tous les membres du conseil municipal étant présents, ils consentent unanimement à ajouter le sujet suivant : demande de commandite des Chevaliers de Colomb de Sainte-Thècle et les pompiers de Sainte-Thècle pour leur soirée casino.

Rés. 2008-03-107 : Chevaliers de Colomb de Sainte-Thècle et les pompiers de Sainte-Thècle/Demande de commandite

CONSIDÉRANT que les Chevaliers de Colomb et les pompiers de Sainte-Thècle ont organisé une soirée casino, samedi le 15 mars 2008, et nous demandent une commandite pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 100.00 \$ aux organisateurs de la soirée casino du 15 mars 2008, les Chevaliers de Colomb et aux pompiers de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2008-03-108 : Lever de la séance

À 20 heures 5 minutes, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et résolu de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier